

Avenant N° 4 à la Convention de réalisation d'événement PFUE – SGAE

Vu la convention de réalisation d'événement entre les services du Premier ministre, représentés par Madame Marie-France CURY, sous-directrice de la programmation et des affaires financières des services administratifs et financiers (DSAF), responsable de l'UO « 0359-CSGP-CSPM » du programme 359 « Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 » et le secrétariat général des affaires européennes (SGAE), représenté par Monsieur Stéphane DUPUIS, secrétaire général adjoint, en sa qualité de service prescripteur ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

Le budget alloué pour l'événement 548 « EU Law Network » par le RPROG sur l'UO 0359-CSGP-CSPM est porté de 5 000 € à 14 250 €.

L'annexe 2 de de la convention, insérée par l'avenant n°1 du 06/04/2022 est rédigée comme suit :

Annexe 2

Identifiant	SPM Evénements	Total 2022	
		AE	CP
	Action 2 - Manifestations correspondant à l'initiative propre de la Présidence française Réunion de fonctionnaires et d'experts		
	SGAE		
548	EU LAW NETWORK	14 250	14 250

Article 2

Les autres articles sont inchangés. Le présent avenant sera publié, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004, sur le site Gouvernement.fr.

Fait à Paris, le 30/06/2022

Pour les services du Premier ministre,
La sous-directrice de
la programmation et
des affaires financières,

Marie-France CURY

Pour le secrétariat général des
affaires européennes,
Le secrétaire général adjoint,

Stéphane DUPUIS

Copies : SCBCM près les services du Premier ministre et SGPFUE